

LE PARTENARIAT

Pour concrétiser notre projet, nous recherchons des partenaires pouvant investir entre 200 et 500€. Ce budget nous permettra dans un premier, d'avoir accès au local de Colmar mais aussi de commencer petit à petit les travaux. Dans un deuxième temps nous pourrons remplacer le matériel obsolète ou cassé.

Nous payons mensuellement la location à Colmar . Avoir un local 7/7 jours 24/24, serait tout bénéfice d'un point de vue sportif et financier, et les licenciés profiteront au maximum d'un club dédié au bien-être et à la performance

Contact : Thierry LEGENDART
0675600496
thierrylegendart1965@gmail.com

LE PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT

-> Les partenaires doivent savoir, qu'en faisant un don à une association, une déduction fiscale est possible . Par exemple, en faisant un don de 150 € vous déduisez 66 % de son montant de votre Impôt sur le Revenu net imposable, soit 99 € ; et votre don vous revient à 51 € après réduction d'impôt.

-> Le B.O.M est habilité à collecter les "dons IFI" cela vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) à hauteur de 75% du montant de votre don.

Par exemple, en faisant un don de 2 000€ vous déduisez 75 % de son montant de votre IFI, soit 1 500 € et votre don vous revient à 500 € après réduction d'impôt.

-> Toutes entreprises assujetties à l'Impôt sur les Sociétés peut bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 60 % du montant du don.

Par exemple, en faisant un don de 2 000€ vous déduisez 60% de son montant de votre Impôt Sociétés, soit 1 200 €, votre don vous revient à 800 € après réduction d'impôt.

LE PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT



-> Les partenaires auront d'autres avantages ! Notamment publicitaires à travers nos réseaux sociaux suivis par nos centaines de licenciés annuels et leurs proches.

Un affichage, dans les locaux du club lors des évènements que nous organisons ! Et enfin des places VIP pour vous et certains de vos invités

